

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: **Gerstäcker - Terpentinersatz**

Article number: 34775, 34776, 34793

UFI: 9819-TN9G-6J0J-STHF

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégories de produits [PC]: PC9 - Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants
PC 0.56 - Solvant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Johannes Gerstäcker Verlag GmbH
Wecostraße 4
D - 53783 Eitorf
Telefon: +49 2243/ 88995
Telefax: +49 2243/ 88945
www.gerstaecker.com

Adresse e-mail Gerstaecker.sdb@gerstaecker.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: poisson center North: +49 551 / 192 40 or +49 551 / 38 31 80

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112
Autriche	+43 1 406 43 43 (Giftinformationszentrale)
Bulgarie	+359 2 9154 213 (Pirogov)
Slovaquie	+421 2 5477 4166 (NTIC)
Hongrie	+36 80 201 199; +36 1 476 6464 (ETTSZ)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Liquides inflammables	Catégorie 3 - (H226)
Danger par aspiration	Catégorie 1 - (H304)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H336)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-nov.-2022

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Terpentinersatz - 34775, 34776, 34793



Mention d'avertissement: **Danger**

Composants dangereux pour l'étiquetage:

Contient hydrocarbures, C9 - 10, n.alcanes, i-alcanes, cyclics, < 2% aromates, Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Mentions de danger:

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger spécifiques de l'UE:

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008):

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser un agent chimique sec, du CO₂, un jet d'eau ou une mousse résistant aux alcools pour l'extinction

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Informations supplémentaires:

Ce produit exige des avertissements tactiles et des fermetures de sécurité pour enfants lorsqu'il est fourni au grand public, sauf si le produit est mis sur le marché sous la forme d'aérosols ou dans un récipient muni d'un système de pulvérisation scellé.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	EC No (EU Index No)	Numéro d'enregistrement REACH	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	% massique
hydrocarbures, C9 - 10, n.alcanes, i-alcanes, cyclics, <	-	927-241-2	01-2119471843-32	Flam. Liq. 3 (H226) Asp. Tox. 1 (H304)	75 - < 100

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-nov.-2022

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Terpentinersatz - 34775, 34776, 34793

2% aromates				STOT SE 3 (H336) Aquatic Chronic 3 (H412) (EUH066)	
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	-	918-668-5	01-2119455851-35	Flam. Liq. 3 (H226) Asp. Tox. 1 (H304) STOT SE 3 (H335) STOT SE 3 (H336) Aquatic Chronic 2 (H411) (EUH066)	10 - < 25
Isopropylbenzène	98-82-8	202-704-5 (601-024-00-X)	01-2119473983-24	Flam. Liq. 3 (H226) Asp. Tox. 1 (H304) STOT SE 3 (H335) Aquatic Chronic 2 (H411)	0.1 - < 0.25
Benzène	71-43-2	200-753-7 (601-020-00-8)	01-2119447106-44	Flam. Liq. 2 (H225) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Muta. 1B (H340) Carc. 1A (H350) STOT RE 1 (H372)	0.005 - < 0.01

Nom chimique	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Notes
Isopropylbenzène 98-82-8				C
Benzène 71-43-2				E

Estimation de la toxicité aiguë:

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
hydrocarbons, C9 - 10, n.alcanes, i-alcanes, cyclics, < 2% aromates -	2001	2001	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) -	3592	3200	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Isopropylbenzène 98-82-8	1400	10578	39	21.557	Aucune donnée disponible
Benzène 71-43-2	1800	8208.2	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux:	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.
Inhalation:	Transporter la victime à l'air frais. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin. Risque d'œdème pulmonaire retardé.
Contact oculaire:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées.
Contact avec la peau:	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés.
Ingestion:	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. DANGER D'ASPIRATION EN CAS D'INGESTION - PEUT PÉNÉTRER LES POUMONS ET PROVOQUER DES LÉSIONS. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête plus bas que les hanches pour éviter toute aspiration. Consulter immédiatement un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours:	Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Effets de l'exposition Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin: Du fait du risque d'aspiration, ne pas faire vomir ni effectuer de lavage gastrique, sauf lorsque la prise de risque est justifiée par la présence de substances toxiques supplémentaires.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO₂). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.

Incendie majeur: PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-nov.-2022

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Terpentinersatz - 34775, 34776, 34793

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique: Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers: Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles: Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée.

Autres informations: Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes: Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement: Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement: Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage: Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires: Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-nov.-2022

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Terpentinersatz - 34775, 34776, 34793

Référence à d'autres rubriques: Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



Conseils relatifs à la manipulation sans danger:

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière d'hygiène:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation:

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Autres informations:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition:

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Isopropylbenzène 98-82-8	STEL: 250 mg/m ³ STEL: 50 ppm TWA: 50 mg/m ³ TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL 50 ppm STEL 250 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³	STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-nov.-2022

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Terpentinersatz - 34775, 34776, 34793

	*	H*	D*	K*	*
Benzène 71-43-2	TWA: 0.2 ppm TWA: 0.66 mg/m ³ *	H*	TWA: 1 ppm TWA: 3.25 mg/m ³ D*	TWA: 3.25 mg/m ³ TWA: 1 ppm K*	TWA: 1 ppm TWA: 3.25 mg/m ³ *
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Isopropylbenzène 98-82-8	* STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m ³	TWA: 100 mg/m ³ Ceiling: 250 mg/m ³ D*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ H*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ A*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ iho*
Benzène 71-43-2	* TWA: 1 ppm TWA: 3.25 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³ Ceiling: 10 mg/m ³ D*	TWA: 0.5 ppm TWA: 1.6 mg/m ³ H*	TWA: 0.5 ppm TWA: 1.5 mg/m ³ STEL: 3 ppm STEL: 9 mg/m ³ A*	TWA: 1 ppm TWA: 3.25 mg/m ³ iho*
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
hydrocarbures, C9 - 10, n.alkanes, i-alkanes, cycliques, < 2% aromates -			TWA: 50 ppm TWA: 300 mg/m ³ Ceiling / Peak: 100 ppm Ceiling / Peak: 600 mg/m ³ RCP: C9-14 aliphates: STEL: 300 mg/m ³ - 2(II)		
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) -		RCP: C9-14 aromates: STEL: 50 mg/m ³ - 2(II)	RCP: C9-14 aromates: STEL: 50 mg/m ³ - 2(II)		
Isopropylbenzène 98-82-8	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ *	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ H*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ Peak: 40 ppm Peak: 200 mg/m ³ *	TWA: 50 ppm TWA: 245 mg/m ³ STEL: 75 ppm STEL: 370 mg/m ³ *	TWA: 50 mg/m ³ STEL: 250 mg/m ³ b*
Benzène 71-43-2	TWA: 1 ppm TWA: 3.25 mg/m ³ STEL: 1500 mg/m ³ *	H*	*	TWA: 3.25 mg/m ³ TWA: 1.0 ppm *	TWA: 3.25 mg/m ³ b*
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Isopropylbenzène 98-82-8	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ cute*	TWA: 50 ppm TWA: 246 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Ada*	O* TWA: 50 mg/m ³ TWA: 10 ppm STEL: 170 mg/m ³ STEL: 35 ppm
Benzène 71-43-2	TWA: 1 ppm TWA: 3.25 mg/m ³ STEL: 3 ppm STEL: 9.75 mg/m ³ Sk*	TWA: 3.25 mg/m ³ TWA: 1 ppm cute*	TWA: 0.5 ppm TWA: 1.6 mg/m ³ STEL: 2.5 ppm STEL: 8 mg/m ³ cute*	TWA: 1 ppm TWA: 3.25 mg/m ³ Ada*	O* TWA: 1 ppm TWA: 3.25 mg/m ³ STEL: 6 ppm STEL: 19 mg/m ³
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Isopropylbenzène 98-82-8	Peau* STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m ³	skin* STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m ³	TWA: 50 mg/m ³ STEL: 250 mg/m ³ H*	TWA: 50 mg/m ³ TWA: 10 ppm STEL: 250 mg/m ³ STEL: 50 ppm H*	STEL: 250 mg/m ³ TWA: 50 mg/m ³ skóra*
Benzène 71-43-2			TWA: 0.7 mg/m ³ H*	TWA: 0.2 ppm TWA: 0.66 mg/m ³ STEL: 0.6 ppm STEL: 1.98 mg/m ³ H*	TWA: 1.6 mg/m ³ skóra*
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Isopropylbenzène 98-82-8	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm	TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m ³ STEL: 50 ppm	TWA: 20 ppm TWA: 500 mg/m ³ K*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-nov.-2022

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Terpentinersatz - 34775, 34776, 34793

	STEL: 250 mg/m ³ Cutânea*	STEL: 250 mg/m ³ P*	Ceiling: 250 mg/m ³	STEL: 250 mg/m ³ K*	STEL: 250 mg/m ³ via dérmica*
Benzène 71-43-2	TWA: 1 ppm TWA: 3.25 mg/m ³ STEL: 2.5 ppm Cutânea*	TWA: 1 ppm TWA: 3.25 mg/m ³ P*	TWA: 1.0 ppm TWA: 3.25 mg/m ³ STEL: 5.0 ppm STEL: 16.25 mg/m ³ K*	TWA: 1 ppm TWA: 3.25 mg/m ³ K*	TWA: 1 ppm TWA: 3.25 mg/m ³ via dérmica*
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Russie	Turquie
Isopropylbenzène 98-82-8	NGV: 10 ppm NGV: 50 mg/m ³ Bindande KGV: 50 ppm Bindande KGV: 250 mg/m ³ *	TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m ³ STEL: 80 ppm STEL: 400 mg/m ³ H*	TWA: 25 ppm TWA: 125 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 50 mg/m ³ MAC: 150 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ S*
Benzène 71-43-2	NGV: 0.5 ppm NGV: 1.5 mg/m ³ Bindande KGV: 3 ppm Bindande KGV: 9 mg/m ³ *	TWA: 0.2 ppm TWA: 0.7 mg/m ³ H*	TWA: 1 ppm TWA: 3.25 mg/m ³ STEL: 3 ppm STEL: 9.75 mg/m ³ Sk*	TWA: 5 mg/m ³ MAC: 15 mg/m ³ Skin	TWA: 1 ppm TWA: 3.25 mg/m ³ S*

Valeurs limites biologiques
d'exposition professionnelle:

Nom chimique	Union européenne	Allemagne DFG	Pays-Bas	Espagne	Royaume-Uni	Hongrie
Isopropylbenzène 98-82-8	-	10 mg/g Creatinine (urine - 2-Phenyl-2-propanol (after hydrolysis) end of shift) 10 mg/g Creatinine - BAT (end of exposure or end of shift) urine		7 mg/g Creatinine - urine (2-Phenyl-2-propanol) - end of shift	-	
Benzène 71-43-2	-	0.3 µg/g Creatinine - BAR (end of exposure or end of shift) urine 150 µg/g Creatinine - BAR (end of exposure or end of shift) urine 0.3 µg/L - BAR (end of exposure or end of shift) urine 0.5 µg/L - (end of exposure or end of shift) - urine 0.8 µg/L - (end of exposure or end of shift) - urine 1.5 µg/L - (end of exposure or end of shift) - urine 2.75 µg/L - (end of exposure or end of shift) - urine 5.0 µg/L - (end of exposure or end of shift) - urine		0.045 mg/g Creatinine - urine (S-Phenyl mercapturic acid) - end of exposure or end of shift 2 mg/L - urine (trans, trans-Muconic acid) - end of exposure or end of shift	-	0.04 mg/g Creatinine (urine - s-Phenyl mercapturic acid end of shift) 0.22 µmol/mmol Creatinine (urine - s-Phenyl mercapturic acid end of shift)

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-nov.-2022

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Terpentinersatz - 34775, 34776, 34793

Nom chimique	Union européenne	Allemagne DFG	Pays-Bas	Espagne	Royaume-Uni	Hongrie
		7.5 µg/L - (end of exposure or end of shift) - urine 12.5 µg/L - (end of exposure or end of shift) - urine 300 µg/g Creatinine - (end of exposure or end of shift) - urine 500 µg/g Creatinine - (end of exposure or end of shift) - urine 750 µg/g Creatinine - (end of exposure or end of shift) - urine 1200 µg/g Creatinine - (end of exposure or end of shift) - urine 1.5 µg/g Creatinine - (end of exposure or end of shift) - urine 3 µg/g Creatinine - (end of exposure or end of shift) - urine 5 µg/g Creatinine - (end of exposure or end of shift) - urine 12 µg/g Creatinine - (end of exposure or end of shift) - urine 25 µg/g Creatinine - (end of exposure or end of shift) - urine 45 µg/g Creatinine - (end of exposure or end of shift) - urine 90 µg/g Creatinine - (end of exposure or end of shift) - urine				

Nom chimique	France	Italie MDLPS	Portugal	Finlande	Danemark	République tchèque
Benzène 71-43-2	5 mg/L - urine (Muconic acid) - end of shift	-	-			

Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande	Russie
Isopropylbenzène 98-82-8	-	20 mg/g creatinine - urine (2-Phenyl-2-propa	-	-	-	

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-nov.-2022

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Terpentinersatz - 34775, 34776, 34793

Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande	Russie
		nol after hydrolysis) - end of shift 16.6 µmol/mmol creatinine - urine (2-Phenyl-2-propa nol after hydrolysis) - end of shift				
Benzène 71-43-2	10 g/dL Hemoglobin (blood - by the first screening and once yearly or for work in cokery plants every six months) 12 g/dL Hemoglobin (blood - by the first screening and once yearly or for work in cokery plants every six months) 79 - 97 fL mean corpuscular volume (blood - by the first screening and once yearly or for work in cokery plants every six months) 3.8 million/µL Erythrocytes (blood - by the first screening and once yearly or for work in cokery plants every six months) 3.2 million/µL Erythrocytes (blood - by the first screening and once yearly or for work in cokery plants every six months) 13000 Leukocytes/µL (blood - by the first screening and once yearly or for	25 µg/g creatinine - urine (S-Phenyl-mercapturic acid) - end of shift 0.01 µmol/mmol creatinine - urine (S-Phenyl-mercapturic acid) - end of shift 500 µg/g creatinine - urine (t,t-Muconic acid) - end of shift 0.4 µmol/mmol creatinine - urine (t,t-Muconic acid) - end of shift	-	-	25 µg/g Creatinine (urine - s-Phenylmercapturic acid end of shift) 500 µg/g Creatinine (urine - t,t-Muconic acid end of shift)	

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-nov.-2022

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Terpentinersatz - 34775, 34776, 34793

Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande	Russie
	work in cokery plants every six months) 130000 Thrombocytes/ μ L (blood - by the first screening and once yearly or for work in cokery plants every six months) 150000 Thrombocytes/ μ L (blood - by the first screening and once yearly or for work in cokery plants every six months) 1.6 mg/L (urine - t,t-Muconic acid after end of work day, at the end of a work week/end of the shift)					

Niveau dérivé sans effet (DNEL):

composition/informations sur les composants:

Travailleur – inhalation:

Nom chimique	à long terme, systémique	à court terme, systémique	à long terme, local	à court terme, local
Isopropylbenzène	100 mg/m ³			250 mg/m ³

Travailleur – cutanée:

Nom chimique	à long terme, systémique	à court terme, systémique	à long terme, local	à court terme, local
Isopropylbenzène	15.4 mg/kg bw/day			

Consommateur – inhalation:

Nom chimique	à long terme, systémique	à court terme, systémique	à long terme, local	à court terme, local
Isopropylbenzène	16.6 mg/m ³			

Consommateur – cutanée:

Nom chimique	à long terme, systémique	à court terme, systémique	à long terme, local	à court terme, local
Isopropylbenzène	1.2 mg/kg bw/day			

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-nov.-2022

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Terpentinersatz - 34775, 34776, 34793

Consommateur - oral:

Nom chimique	à long terme, systémique	à court terme, systémique	à long terme, local	à court terme, local
Isopropylbenzène	5 mg/kg bw/day			

Concentration prévisible sans effet (PNEC): Aucune information disponible

composition/informations sur les composants:

Nom chimique	Isopropylbenzène CAS: 98-82-8
Eau douce	0.035 mg/L
Eau de mer	0.0035 mg/L
Eau douce (libération intermittente)	0.012 mg/L
Traitement des eaux usées	200 mg/L
Sédiments d'eau douce	3.22 mg/kg sediment dw
Sédiments marins	0.322 mg/kg sediment dw
Terrestre	0.624 mg/kg soil dw

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques: Douches, rince-oeils et systèmes de ventilation.

Équipement de protection individuelle: Les précautions usuelles concernant le maniement de produits chimiques sont à observer.



Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité étanches.

Protection des mains: Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
FKM (caoutchouc fluoré)	0.4 mm	>=480 min.

Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique. Bottes antistatiques.

Protection respiratoire: Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Type de filtre recommandé: Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre : AP-2

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-nov.-2022

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Terpentinersatz - 34775, 34776, 34793

Aspect	Liquide			Conditions	Méthode	Remarques
Couleur	incolore					
Odeur	caractéristique					
Point/intervalle de fusion						Non établie
Point / intervalle d'ébullition	145 - 185	°C				
Inflammabilité						Non établie
Température de décomposition						négligeable
Point d'éclair	~ 42	°C				
Température d'auto-inflammabilité	240	°C				
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	0.6	Vol%				
Limite supérieure d'explosivité	6.5	Vol%				
Pression de vapeur	> 1100	hPa		50 °C		
Densité	~ 0.785	g/cm ³		20 °C		
Hydrosolubilité						Immiscible
pH						Sans objet
pH (en solution aqueuse)						Non établie
Coefficient de partage						Non établie
Viscosité cinématique	< 20.5	mm ² /s		40 °C		
Seuil olfactif						Non établie
Densité relative						Non établie
Taux d'évaporation						Non établie
Densité de vapeur	aucune donnée disponible					
Granulométrie	aucune donnée disponible					
Distribution granulométrique	aucune donnée disponible					

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente:	aucune donnée disponible
Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique:

Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité:

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité: Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité: Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion:

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-nov.-2022

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Terpentinersatz - 34775, 34776, 34793

Sensibilité aux impacts mécaniques: Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques: Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses: Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter: Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles: Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables:

Informations sur le produit:

Inhalation: Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. Peut provoquer un œdème pulmonaire. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Contact oculaire: Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Ingestion: Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Aspiration potentielle en cas d'ingestion. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. En cas d'aspiration, peut provoquer œdème pulmonaire et pneumonie. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:

Symptômes: Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Mesures numériques de toxicité:

Toxicité aiguë: Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale): 2,440.20 mg/kg

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-nov.-2022

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Terpentinersatz - 34775, 34776, 34793

ETAmél (voie cutanée):

2,440.20 mg/kg

Informations sur les composants:

Nom chimique	Paramètre	Espèce	Dose opérante	Méthode
hydrocarbons, C9 - 10, n.alcanes, i-alcanes, cyclics, < 2% aromates -	Oral LD50	Rat	> 5000 mg/kg	OCDE 401
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) -	Oral LD50	Rat	3592 mg/kg	OCDE 401
Isopropylbenzène 98-82-8	Oral LD50	Rat	1400 mg/kg	
Benzène 71-43-2	Oral LD50	Rat	1800 mg/kg	

Nom chimique	Paramètres	Espèce	Dose opérante	Méthode
hydrocarbons, C9 - 10, n.alcanes, i-alcanes, cyclics, < 2% aromates -	Dermal LD50	Lapin	> 2000 mg/kg	OCDE 402
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) -	Dermal LD50	Lapin	> 3160 mg/kg	OCDE 402
Isopropylbenzène 98-82-8	Dermal LD50	Lapin	12300 µL/kg	
Benzène 71-43-2	Dermal LD50	Lapin	> 8200 mg/kg	

Nom chimique	Paramètres	Espèce	Dose opérante	Durée d'exposition	Méthode
hydrocarbons, C9 - 10, n.alcanes, i-alcanes, cyclics, < 2% aromates -	Inhalation LC50	Rat	> 5000 mg/m ³	8 h	OCDE 403
Isopropylbenzène 98-82-8	Inhalation LC50	Rat	39000 mg/m ³	4 h	
Benzène 71-43-2	Inhalation LC50	Rat	44.66 mg/L	4 h	

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée:

Corrosion/irritation cutanée:

Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme mutagènes.

Nom chimique	Union européenne

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-nov.-2022

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Terpentinersatz - 34775, 34776, 34793

Benzène 71-43-2	Muta. 1B
--------------------	----------

Cancérogénicité:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	Union européenne
Isopropylbenzène	Carc. 1B
Benzène	Carc. 1A

Toxicité pour la reproduction:

Aucune information disponible.

STOT - exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT - exposition répétée:

Aucune information disponible.

Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le poisson:

Nom chimique	Paramètre	Espèce	Dose opérante	Durée d'exposition	Méthode
hydrocarbons, C9 - 10, n.alkanes, i-alkanes, cyclics, < 2% aromates -	LL50	Oncorhynchus mykiss	10 - 30 mg/L	96 h	
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) -	LC50	Oncorhynchus mykiss	9.22 mg/L	96 h	
Isopropylbenzène 98-82-8	LC50	Pimephales promelas Oncorhynchus mykiss Poecilia reticulata	6.04 - 6.61 mg/L 2.7 mg/L 5.1 mg/L	96 h	
Benzène 71-43-2	LC50	Pimephales promelas	10.7 - 14.7 mg/L 5.3 mg/L	96 h	

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-nov.-2022

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Terpentinersatz - 34775, 34776, 34793

Nom chimique	Paramètre	Espèce	Dose opérante	Durée d'exposition	Méthode
		Oncorhynchus mykiss Lepomis macrochirus Poecilia reticulata	22.49 mg/L 70000 - 142000 µg/L		

Toxicité aquatique pour les crustacés:

Nom chimique	Paramètre	Espèce	Dose opérante	Durée d'exposition	Méthode
hydrocarbures, C9 - 10, n.alcanes, i-alcanes, cyclics, < 2% aromates -	EL50	Daphnia magna	22 - 46 mg/L	48 h	
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) -	EC50	Daphnia magna	6.14 mg/L	48 h	
Isopropylbenzène 98-82-8	EC50	Daphnia magna	7.9 - 14.1 mg/L	48 h	
Benzène 71-43-2	EC50	Daphnia magna	8.76 - 15.6 mg/L	48 h	

Toxicité pour les algues:

Nom chimique	Paramètre	Espèce	Dose opérante	Durée d'exposition	Méthode
hydrocarbures, C9 - 10, n.alcanes, i-alcanes, cyclics, < 2% aromates -	EL50	Pseudokirchneriella subcapitata	> 1000 mg/L	72 h	
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) -	EL50	Pseudokirchneriella subcapitata	2.6 - 2.9 mg/L	72 h	
Isopropylbenzène 98-82-8	EC50	Pseudokirchneriella subcapitata	2.6 mg/L	72 h	
Benzène 71-43-2	EC50	Pseudokirchneriella subcapitata	29 mg/L	72 h	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité:

Nom chimique	Taux de décomposition	durée du test	Rapidement biodégradable	Remarques	Méthode
hydrocarbures, C9 - 10, n.alcanes, i-alcanes, cyclics, < 2% aromates -	89 %	28 d	Oui		
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) -	78 %	28 d	Oui		

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-nov.-2022

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Terpentinersatz - 34775, 34776, 34793

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation:

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (BCF)
hydrocarbons, C9 - 10, n.alcanes, i-alcanes, cyclics, < 2% aromates -	1.99	
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) -	3.9	
Isopropylbenzène 98-82-8	3.7	35.5
Benzène 71-43-2	2.1	4.4

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol: Aucune information disponible.

Mobilité: Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB: Aucune information disponible

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) -	La substance n'est pas PBT/vPvB
Isopropylbenzène 98-82-8	La substance n'est pas PBT/vPvB
Benzène 71-43-2	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes.

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes.

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés: Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés: Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV: 07 01 04* (Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques)

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-nov.-2022

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Terpentinersatz - 34775, 34776, 34793

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR:	UN1300
RID:	UN1300
IMDG:	UN1300
IATA:	UN1300

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR: SUCCÉDANÉ D'ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE
UN1300, SUCCÉDANÉ D'ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE, 3, III, Dangereux pour l'environnement

RID: SUCCÉDANÉ D'ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE
UN1300, SUCCÉDANÉ D'ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE, 3, III, Dangereux pour l'environnement

IMDG: TURPENTINE SUBSTITUTE
UN1300, TURPENTINE SUBSTITUTE, 3, III, (42°C C.C.), MARINE POLLUTANT

IATA: TURPENTINE SUBSTITUTE
UN1300, TURPENTINE SUBSTITUTE, 3, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR:	3
Étiquette(s) de danger	3
Code de classification	F1
Identificateur de danger ADR (numéro Kemmler)	30
Code de restriction en tunnel	(D/E)
Quantité limitée (LQ)	5 L
Quantité exemptée	E1

RID:	3
Étiquettes	3
Code de classification	F1

IMDG:	3
Étiquette(s) de danger	3
Quantité limitée (LQ)	5 L
Quantité exemptée	E1
EmS-No.	F-E, S-E

IATA:	3
Étiquette(s) de danger	3
Quantité exemptée	E1

14.4. Groupe d'emballage

ADR:	III
RID:	III
IMDG:	III
IATA:	III

14.5. Dangers pour l'environnement

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-nov.-2022

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Terpentinersatz - 34775, 34776, 34793

ADR: Oui
RID: Oui
IMDG: Oui
IATA: Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR: Non réglementé
Dispositions spéciales: Aucun(e)
RID: Non réglementé
Dispositions spéciales: Aucun(e)
IMDG: 223
Dispositions spéciales: 223
IATA: A3
Dispositions spéciales: A3
Code ERG: 3L

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Sans objet

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne:

Regulation (EC) No. 1907/2006 (Annex II - (EC) No. 2020/878) and Regulation (EC) No. 1272/2008

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Prendre en compte la directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail:

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

- Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII
hydrocarbons, C9 - 10, n.alcanes, i-alcanes, cyclics, < 2% aromates -		28. 29.
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) -		3. 40.
Isopropylbenzène 98-82-8		3. 40.
Benzène 71-43-2		72. 5. 28. 29.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-nov.-2022

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Terpentinersatz - 34775, 34776, 34793

Polluants organiques persistants: non applicable
(EC) 2019/1021

Exigences de notification pour l'exportation: Ce produit contient des substances réglementées au titre du règlement (CE) 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Nom chimique	Restrictions sur les exportations et les importations européennes selon (CE) 689/2008 – Annexe numéro
Benzène 71-43-2	I.1

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE):

P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5b - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

UE - Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE):

Nom chimique	UE - Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE)
Benzène 71-43-2	Priority substance

UE - Normes de qualité environnementale (2008/105/CE):

Nom chimique	UE - Normes de qualité environnementale (2008/105/CE)
Benzène 71-43-2	Priority Substance ([4])

teneur en composés organiques volatils (COV):

acc. reg. 2010/75/EC (20°C): 100 %

acc. reg. 2004/42/EC (Decopaint): 785 g/L

Réglementations nationales:

Danemark:

Nom chimique	Danemark - MAL
Isopropylbenzène 98-82-8	25 m3/10 g substance MAL factor >0 % by weight [1]
Benzène 71-43-2	880 m3/10 g substance MAL factor >=0.1 % by weight [6]

Allemagne:

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK): évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2) - Classification selon AwSV

Nom chimique	Classification WGK (AwSV)	ID number
hydrocarbons, C9 - 10, n.alcanes, i-alcanes, cyclics, < 2% aromates -	1	-
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) -	2	775
Isopropylbenzène 98-82-8	1	58
Benzène 71-43-2	3	29

TA Luft (Législation allemande sur le contrôle de la pollution de l'air):
org. substances (Ziffer 5.2.5): 95 - 100%

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-nov.-2022

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Terpentinersatz - 34775, 34776, 34793

Classe de stockage (TRGS 510): LGK 3 - Liquides inflammables

France:

Maladies professionnelles (R-463-3, France):

Nom chimique	Numéro RG, France
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) -	RG 84
Isopropylbenzène 98-82-8	RG 84
Benzène 71-43-2	RG 4, RG 4bis, RG 84

RG 4 - Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant

RG 4bis - Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant

RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

Pays-Bas:

Nom chimique	Isopropylbenzène
Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Present X
ZZS list: SVHC	x ()

Nom chimique	Benzène
Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Present X
Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Present
ZZS list: SVHC	x ()

Classe de contamination de l'eau (Pays-Bas): B4

Autriche:

Réglementations sur les liquides inflammables VbF Liquides inflammables Cat. 3

Pologne:

Ordonnance du ministre de la famille, du travail et de la politique sociale du 12 juin 2018 sur les concentrations et intensités maximales admissibles des facteurs nocifs pour la santé dans l'environnement de travail (Dz. U. 2018, point 1286, telle que modifiée)

Loi du 14 décembre 2012 sur les déchets (Journal officiel de 2013, point 21 ; telle que modifiée)

Loi sur les substances chimiques et leurs mélanges du 25 février 2011. (Règlement du ministre du Travail et de la Politique sociale du 26 septembre 1997 sur les règles générales de sécurité et d'hygiène sur le lieu de travail (Dz. U. de 2003, n° 169, point 1650 ; tel qu'amendé).

Suisse:

Teneur en COV:: acc. VOCV CH 814.018, att. 1: 100 %

Hongrie:

Décret n° 44/2000 (XII.27.) du ministère de l'économie et du travail de la République de Hongrie sur certaines procédures et

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-nov.-2022

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Terpentinersatz - 34775, 34776, 34793

activités Décret conjoint n° 5/2020 ITM sur la sécurité chimique au travail 178/2017 (VII. 5.) écret gouvernemental sur l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) "A" et "B" de l'Accord européen sur les transports routiers

Inventaires internationaux:

TSCA	N'est pas conforme
DSL/NDSL	N'est pas conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
ENCS	N'est pas conforme
IECSC	Est conforme
KECL	Est conforme
PICCS	Est conforme
AICS (Australie)	Est conforme
NZIoC	N'est pas conforme

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique: Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3:

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H340 - Peut induire des anomalies génétiques

H350 - Peut provoquer le cancer

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen relatif transport des marchandises dangereuses par route

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-nov.-2022

Date d'impression 25-oct.-2023

Numéro de révision: 1

Gerstäcker - Terpentinersatz - 34775, 34776, 34793

AGW: Limite d'exposition professionnelle (Arbeitsplatzgrenzwert – Germany)
BCF: Facteur de bioconcentration
DBO(5): Demande biochimique en Oxygène (en 5 jours)
CAS: Chemical Abstract Service
CLP: Classification, étiquetage et emballage (Classification, Labelling and Packaging)
CMR: Cancérogène, mutagène ou reprotoxique
DIN: Norme industrielle allemande
DNEL: Niveaux dérivés sans effet (Derived No Effect Level)
DOC: Carbone organique dissous (Dissolved organic carbon)
EAK/ AVV: Catalogue européen des déchets / Registre réglementation déchets
EC50: Concentration efficace médiane (Effective Concentration 50%)
ECHA: European Chemical Agency
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
GHS: Système général harmonisé (Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals)
IATA: Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association)
IC50: Concentration inhibitrice médiane (Inhibition Concentration 50%)
IMDG: Guide international pour le transport maritime des matières dangereuses (International Maritime Dangerous Goods Code)
LC(D)50: Concentration létale 50% (Lethal Concentration 50% - LD50: Lethal dose 50%)
MAK: Valeurs d'exposition
NLP: Ex polymères (No Longer Polymers)
NOAEC: Dose sans effet nocif observable (No Observed Adverse Effect Concentration)
NOAEL: Dose sans effet toxique observable (No Observed Adverse Effect Level)
OECD: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique (persistent, bioaccumulative, toxic)
PC: Catégorie produit
PNEC: Seuil sans effet pour l'environnement (Predicted No Effect Concentration)
REACH: enRegistrement, Evaluation et Autorisation des produits CHimiques
RID: Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
STEL: Limite d'exposition court terme (Short-term Exposure Limit)
STP: Installation d'épuration (Sewage treatment plant)
SVHC: Substance préoccupante (Substance of Very High Concern)
TLV: Valeur seuil limite (Threshold Limit Value)
TWA: Moyenne pondérée dans le temps (Time Weighted Average)
UN: Nations unies (United Nations)
VOC: Composé volatil organique
vPvB: Très persistante et très bioaccumulable (very persistent, very bioaccumulative)

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Plafond: Valeur limite maximale

* Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 15-nov.-2022

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Terpentinersatz - 34775, 34776, 34793

STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS:

Agence européenne des produits chimiques (ECHA)

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Classification SGH, Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)

Organisation mondiale de la santé

Date de révision: 20-août-2021

Safety Data Sheet according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH):

Avis de non-responsabilité:

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité